

Romands mieux lotis

BIENNE Un programme de coaching, mis en place par le CAF et Ajir, aide les écoliers romands à trouver une place d'apprentissage. Après cinq ans, le bilan est plutôt positif.

PAR MARJORIE SPART

Diane Pimentel a 15 ans. Elle est Romande, vit à Bienne et aimerait trouver une place d'apprentissage dans une pharmacie. Depuis deux ans, elle fait partie du programme de coaching, mis sur pied par le Conseil des affaires francophones (CAF) et Ajir, pour l'aider dans ces démarches. «Je rencontre mon coach environ une fois par semaine. Il m'aide à rédiger un CV, à me présenter pour un entretien et à faire toutes les démarches pour trouver des places de stages ou un apprentissage», énumère la jeune fille.

Cela fait cinq ans que le CAF s'engage par divers moyens pour améliorer le taux d'apprentis francophones à Bienne. En 2013, «il n'était que de 25%», a relevé Florent Cosandey, chef d'office de l'enseignement secondaire du 2e degré et de la formation professionnelle du canton, et qui préside le groupe de travail initié par le CAF pour soutenir l'apprentissage à Bienne. «Aujourd'hui, ce chiffre se monte à 33%!»

Un suivi sur 2,5 ans

Le CAF tire donc un bilan positif des actions menées dans ce domaine, «même s'il faut poursuivre nos efforts», a prévenu la présidente du CAF, Pierrette Berger-Hirschi. Elle s'est particulièrement réjouie de la réussite du projet mené avec l'association Ajir, «pour venir en aide aux francophones en difficultés scolaires à trouver une place d'apprentissage», a-t-elle rappelé lors d'un point presse.



Nelson Alvarez et Diane Pimentel sont tous deux soutenus par le coaching Ajir. MAS

Financé par le canton, les villes de Bienne et Evillard et une subvention fédérale, ce programme cible les ados en difficultés dans les trois collèges romands de Bienne. «Nous intégrons chaque année 15 élèves de ces collèges à notre programme», a détaillé Luis Sanchez, coach chez Ajir. Ceux-ci sont sélectionnés par les enseignants lorsqu'ils sont en 9H, selon leurs difficultés. Ils sont ensuite encadrés dans leurs recherches professionnelles durant 2,5 ans. «Nous les aidons à trouver leur voie, mais surtout

à entreprendre des démarches pour réaliser des stages et à découvrir le monde du travail», a-t-il expliqué. Visite d'entreprise, aide à la rédaction de CV ou de lettres de présentation sont au programme. «Depuis 2015, 80 élèves ont suivi ce coaching. Et 90% d'entre eux ont trouvé une solution à la fin de leur scolarité», a salué Luis Sanchez. Et 50% ont trouvé un poste à Bienne.

Dans un deuxième volet d'action, le CAF a entamé des discussions avec les grands distributeurs qui n'engageaient

auparavant que des Alémaniques. «Nous sommes arrivés à un compromis: Coop et Migros sont d'accord d'embaucher des Romands qui se forment en allemand pour la pratique et en français pour la théorie. De plus, ces francophones bénéficient de cours d'allemand d'appui», a décrit Pierrette Berger-Hirschi.

Présent hier, Nelson Alvarez a justement commencé une formation à la Migros. Mais a bifurqué en cours de route. Par contre, il a suivi ces cours d'allemand. «Ils m'ont beaucoup

servi, notamment pour trouver une autre place d'apprentissage dans la vente, dans un magasin de sport», a confié le jeune homme qui a, lui aussi, été accompagné par l'association Ajir.

Places pour les Romands

Le taux de Romands qui ont trouvé un apprentissage à Bienne a donc sensiblement augmenté. Grâce aux efforts du CAF, mais aussi grâce aux «gros employeurs» que sont le CHB et l'administration municipale qui ont fait attention à engager davantage de francophones, a souligné Florent Cosandey. Et de préciser encore que les Romands n'ont pas «pris les places aux Alémaniques. Nous constatons que de nombreuses entreprises ont ouvert des places d'apprentissages», a expliqué Florent Cosandey.

Ainsi, en cinq ans, on constate une meilleure répartition à Bienne des apprentis romands et alémaniques dans les domaines du commerce, de l'assistance socio-éducative ou de l'informatique. Par contre, Florent Cosandey a souligné que certaines branches restaient nettement en mains alémaniques, comme les domaines de la vente et l'assistance en soins communautaires. De l'autre côté, le domaine de l'horlogerie est presque exclusivement romand... Malgré ce hiatus, Pierrette Berger-Hirschi s'est réjouie que «toujours plus de jeunes trouvent une solution de formation à la fin de leur scolarité obligatoire».

EN
BREF

VILLERET Budget 2020 dans le rouge

L'assemblée communale de lundi a réuni 41 ayants droit sur un total de 623 (6,58%). Ils ont approuvé le budget 2020, qui prévoit un déficit de 2460 fr. pour le compte général de 91 860 fr.

La quotité d'impôts est maintenue à 1.79. Les citoyens ont aussi accepté un crédit de 185 000 fr. pour l'assainissement de l'éclairage public. Ils ont approuvé l'inscription d'un article dans le règlement d'organisation de la commune (RO) concernant le système des bons de garde dans le domaine de l'accueil familial et le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations. MPR

SONCEBOZ Saint Nicolas, vin chaud et autres surprises

Samedi, à la halle de gym, la CEASS (Commission d'embellissement et d'animation Sonceboz-Sombeval) organisera son Marché de Noël. Comme l'an passé, une trentaine d'exposants proposeront, dès 10h, un grand choix de produits du terroir et de pièces artisanales. Après le passage de saint Nicolas, à 11h, les visiteurs pourront se restaurer. Cette journée festive se poursuivra jusqu'à 18h dans une ambiance conviviale. SDN

PUBLICITÉ

Waldler

- CHOCOLATERIE DEPUIS 1919 -

OUVERTURE DE BOUTIQUE
5 DÉCEMBRE 2019

Venez fêter l'ouverture de notre nouvelle boutique autour d'un verre de l'amitié le **jeudi 5 décembre** dès 17h00 et le **samedi 7 décembre** toute la journée.

Jean-Sessler Strasse 6, CH-2500 Biel/Bienne

À l'occasion de nos **100 ans**,
rabais de **10%** jusqu'à la fin de l'année.

chocolateriewaldler.ch f @ info@chocolateriewaldler.ch



Presque une formalité

FINANCES Les députés ont adopté hier le budget 2020 et le plan financier pour les années 2021-2023. Ils ont notamment accepté d'y inscrire 2 mios de plus pour financer des mesures en faveur du climat.

PAR PHILIPPE OUDOT

Hier, les députés ont réservé un bon accueil au budget 2020, qui affichait un excédent de revenus de 217 mios, des investissements nets de 446 mios et un solde de financement de 160 mios. Comme l'a relevé Daniel Bichsel, président de la Commission des finances (CFin), lors du débat d'entrée en matière sur le budget et le plan financier 2021-2023 (PIMF), «les chiffres sont bons et nous n'avons pas de proposition divergente par rapport à la proposition du Conseil exécutif.» Il a toutefois mis en évidence deux bémols: l'augmentation des effectifs dans l'administration, malgré la décision du Grand Conseil, et le solde de financement négatif prévu dans le PIMF à partir de 2022, en raison de la forte hausse des investissements nets.

A droite, on s'est félicité de ces bons chiffres, avec toutefois quelques nuances. Jakob Etter (PBD), a constaté que ces dix dernières années, le canton avait dégagé 1,8 milliard d'excédents. Cela a permis de réduire la dette, mais «la Constitution, qui interdit d'utiliser les soldes de financement pour les investissements, est trop rigide. Il faut la réviser.» Du côté du PLR, on a salué les chiffres réjouissants du budget et du PIMF, non sans rappeler que si Berne fait des excédents, «c'est parce que la charge fiscale est très lourde». Satisfaction également dans les rangs de l'UDC, qui s'est toutefois inquiétée de voir les dépenses continuer à augmenter, année après année.

Au prix fort

A gauche, l'analyse a été plus critique. Selon le PS, la population et le personnel du canton ont payé au prix fort ces excédents en raison des coupes réalisées ces dernières années. «Le PS n'est pas euphorique, même s'il y a eu des améliorations au niveau du salaire des enseignants.» Même remarque du côté des Verts. Sa porte-parole Natalie Imboden a toutefois rappelé que si Berne est dans une meilleure situation financière, ce qui est réjouissant, le canton va perdre quelque 100 mios de francs au titre de la péréquation financière fédérale. Elle aussi a appelé de ses vœux une révision de la Constitution afin de pouvoir investir les excédents.



La directrice des Finances Beatrice Simon pouvait être satisfaite, hier: les députés ont adopté le budget 2020 avec seulement deux modifications. STÉPHANE GERBER

Coup de pouce un peu vert

Lors de l'examen de détail du budget, les élus ont adopté deux des quatre propositions de modification. Rappelant qu'en septembre, le Grand Conseil avait accepté une motion qui accordait plus de moyens pour l'assainissement des bâtiments, Les Verts et le PS demandaient d'augmenter de 2 mios les contributions cantonales dans ce domaine. Une requête d'autant plus justifiée que «depuis juillet, les demandes de subventions ont triplé», a constaté Natalie Imboden (Les Verts). Urgence climatique oblige, la proposition a été bien accueillie par toutes les formations, à l'exception de l'UDC. Elle a été adoptée par 99 voix contre 35.

Trop de nouveaux postes

La 2e proposition acceptée émanait du camp bourgeois. Alors que le Grand Conseil avait adopté une déclaration de planification exigeant un moratoire sur l'embauche du personnel dans l'administration, le canton a créé 24,7 nouveaux postes nets, qui n'ont pas été financés. Inacceptable, pour l'UDC, le PLR et le PBD, qui ont proposé de re-

noncer à créer ces nouveaux postes, et donc d'augmenter de trois millions le l'excédent au compte de résultats, qui passerait de 217 à 220 mios. Ils demandaient également que la mise en œuvre de cette mesure se fasse au sein des directions où les nouveaux postes ont été créés. Une proposition soutenue par la CFin. Selon son président Daniel Bichsel, «si on crée de nouveaux postes pour répondre à de nouvelles tâches, on doit pouvoir le faire sans augmenter les effectifs». Une analyse dénoncée par Beatrice Stucki (PS) pour qui la droite cherche à affaiblir l'Etat et va péjorer le service public.

A titre personnel, Thomas Knutti (UDC) s'est insurgé contre les récriminations de la gauche, assénant qu'avec un taux de fluctuation de 500 personnes par an sur 10 000 collaborateurs il devait être possible d'engager les collaborateurs dont on a besoin sans forcément remplacer ceux qui s'en vont. Répondant aux critiques concernant l'engagement de nouveaux collaborateurs, la directrice des Finances Beatrice Simon a expliqué que le canton entendait bien mettre en œuvre la ré-

duction des postes, mais d'ici à fin 2021. Elle a justifié la création de ces nouveaux postes, les détaillant point par point au sein des différentes directions. Elle a donc appelé à rejeter la requête. Mais les députés sont restés sourds, acceptant la proposition par 90 voix contre 61 et une abstention.

Dans un vibrant plaidoyer, la députée Sarah Gabi Schönenberger a tenté de redonner vie à la Commission pour l'enfance et la jeunesse, dissoute il y a peu en raison des coupes budgétaires. Rappelant que c'était une économie de bouts de chandelle, elle a appelé ses pairs à accepter le modeste crédit de 70 000 fr. dans ce but. Mais pour le président de la CFin, «il n'est pas acceptable de revenir à la charge avec une proposition déjà présentée et refusée». A l'exception de la gauche, les autres formations ont appelé à rejeter la requête, ce qui a été fait par 89 voix contre 57.

Au nom du PS, Daniel Wildhaber proposait quant à lui d'augmenter de 4,5 mios le montant pour l'école obligatoire, estimant qu'il devenait infernal d'enseigner dans des classes avec 26 élèves et qu'il fallait permettre l'ouverture de plus petites classes lorsque cela s'imposait. Un argument balayé par la droite, le président de la CFin, ainsi que la directrice des Finances. La requête a été écartée par 75 voix contre 67 et 2 abstentions.

Au final, les députés ont adopté le budget avec les deux points acceptés lors de la discussion. Le budget prévoit donc un excédent de 218 mios au compte de résultats, des investissements de 446 mios, un solde de financement de 160 mios, avec une quotité d'impôt inchangée de 3,06.

Dans la foulée du budget, les élus ont également adopté la planification financière pour les années 2021-2023. Le président de la CFin Daniel Bichsel a toutefois appelé le Conseil exécutif à fixer des critères clairs concernant les priorités en matière d'investissements. Après avoir écarté la proposition de Daniel Wildhaber, revenu à la charge avec sa demande pour permettre l'ouverture de petites classes, le plénum a adopté le PIMF par 124 voix contre 11 et 14 abstentions.

Le Jura bernois ne sera pas défavorisé

INTENDANCE DES IMPÔTS Par voie de motion,

Marc Tobler (UDC, Moutier) demandait de bloquer toute réorganisation à l'intendance des impôts à Moutier tant que la question de l'appartenance de Moutier ne serait pas réglée. Il soulignait que le projet de collaboration entre l'intendance des impôts du Jura bernois et du Seeland allait se faire au détriment du site de Moutier. En effet, sur les 9,5 postes devant être supprimés au niveau de l'Intendance cantonale, quatre toucheraient le Jura bernois.

Au nom du PEV, Tom Gerber a rappelé la nécessité de maintenir des unités décentralisées dans les régions. Virginie Heyer (PLR) a estimé que sous prétexte de collaboration, on préparait le démantèlement du service du Jura bernois.

Le PVL s'est opposé à la motion, soulignant que le canton devait pouvoir gérer son administration de manière efficace. Tant du côté du PLR que du PBD, on s'est dit favorable à la transformation en postulat. Chez les Verts, Christoph Grupp a dénoncé l'attitude du motionnaire, qui veut bien des réformes, mais pas chez lui. Le PS s'est opposé à la motion, estimant que le Grand Conseil n'avait pas à se mêler de l'opérationnel. Au final, après que la directrice des Finances a assuré que le Jura bernois ne serait pas défavorisé, Marc Tobler a transformé sa motion en postulat, et celui-ci a été accepté par 139 voix contre 3 et 2 abstentions. **PHO**

EN BREF

ASILE

Loi sous toit

En 2e lecture, les députés ont adopté la loi sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile, par 90 voix contre 36. **PHO**

Les élus tranchent, avant de faire machine arrière

VOTE DE MOUTIER Les députés votent des mesures pour assurer la régularité du scrutin, mais reviennent ensuite sur leurs décisions, n'ayant pas mesuré toutes les conséquences de leur choix. Ils réexamineront la motion d'Anne-Caroline Graber lundi prochain.

Coup de théâtre, hier soir, lors de la séance nocturne. Alors qu'en fin d'après-midi, les députés avaient traité la motion d'Anne-Caroline Graber demandant de corriger les modalités du vote sur l'appartenance cantonale de Moutier en vue d'un 2e scrutin, ils ont accepté de rouvrir les débats. Motif: ils ne s'étaient pas rendu compte que le point demandant que le vote soit organisé par un comité électoral indépendant de la commune de Moutier et du canton de Berne nécessitait un changement de loi. Le député Adrian Haas a invoqué un article de la loi sur le

Grand Conseil, qui permet de rouvrir le débat pour des raisons fondées, si une majorité des deux tiers y souscrit. En l'occurrence, ce point pourrait retarder le vote prévôtois de plusieurs années. Après de brefs échanges, les élus ont suivi l'argumentation d'Adrian Haas et ont accepté de rouvrir le débat, par 104 voix contre 29.

Avant ce revirement, ils avaient en partie suivi l'argumentation d'Anne-Caroline Graber. En plus de ce point litigieux, elle demandait que ce comité électoral puisse étroitement surveiller le registre électoral; qu'il puisse contrôler le domicile réel des

votants; que la liste nominative des ayants droit arrêtée trois mois avant le vote soit accessible. Elle voulait aussi prohiber le vote par correspondance, exigeait un contrôle d'identité formel pour le vote aux urnes; et si le nouveau vote devait à nouveau être annulé par la justice, elle exigeait, le cas échéant, que l'appartenance de Moutier dans le canton de Berne soit définitivement scellée.

Lors du débat, Anne-Caroline Graber avait martelé que ces dispositions étaient nécessaires «en raison des graves violations du droit qui ont caractérisé les conditions dans lesquelles

s'était déroulé ce scrutin». Les porte-parole des partis ont eux aussi estimé qu'il fallait tout faire pour que le vote soit irréprochable, et donc en corriger les modalités. Plusieurs ont toutefois jugé deux points de la motion inacceptables, à savoir l'interdiction du vote par correspondance et l'idée de sceller définitivement l'appartenance de Moutier dans le canton de Berne en cas de nouvelle annulation du vote par la justice.

A l'UDC, on a estimé que les modalités devaient être réglées par la Tripartite. Le PEV a plaidé pour le postulat, qui laisse plus de marge de manœuvre au

Conseil exécutif. Le PS s'est quant à lui montré plus circonspect. Du côté des autonomistes, Maurane Riesen a minimisé la question des domiciliations fictives, soulignant qu'il ne s'agissait que de soupçons portant sur une vingtaine de cas.

Président de la Délégation du Conseil exécutif aux Affaires jurassiennes, Pierre Alain Schnegg a rappelé qu'en renonçant à recourir au Tribunal fédéral, les autorités prévôtoises avaient de facto reconnu les considérants du Tribunal administratif – et donc qu'il y a eu de graves violations du droit. Dans ce contexte, les modalités d'un

nouveau vote devront en tenir compte et assurer une surveillance efficace du registre des électeurs. «Le temps de la candeur et de la naïveté est révolu», a-t-il asséné.

Afin de tenir compte des remarques, Anne-Caroline Graber a accepté de transformer en postulat les deux points contestés de sa motion. Mais tous deux ont été rejetés, respectivement par 87 voix contre 52 et 4 abstentions, et 94 voix contre 47 et 3 abstentions. Les six autres ont en revanche été acceptés. Mais suite à la décision d'hier soir, les députés rouvriront le dossier lundi prochain. **PHO**